« Ça pousse à faire des PV » : à la RATP, les contrôleurs touchent 10 % des recettes des amendes



Article rédigé par Fdesouche, le 14 mars 2024

Source [Fdesouche] : Comme <u>leurs homologues à la SNCF</u>, les contrôleurs RATP touchent une prime sur les amendes qu'ils dressent. Selon nos informations, dans le métro ou le RER, les agents qui verbalisent perçoivent, chaque mois, 10 % de la recette globale des amendes dressées par leur équipe qui ont été payées sur place par les usagers.

« <u>On peut faire entre 15 et 30 infractions par jour</u>. Et sur celles-ci, entre 20 et 40 % sont réglés immédiatement », détaille anonymement un agent RATP. D'après plusieurs salariés interrogés, il est toutefois difficile d'établir une moyenne de cette prime, tant la zone géographique et le moment de la journée influent sur les sommes perçues.

Lire la suite

14/03/2024 01:00